

Gisguf : Didier Raboud, secrétaire général de l'Unige (Suisse), président

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Mouvement n°340477 - Publié le 10/10/2024 à 09:42

Imprimé par Cécile Chicoye - abonné #15907 - le 10/10/2024 à 10:25



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

Didier Raboud, secrétaire général de l'Unige (Université de Genève) (Université de Genève), est élu président du Gisguf (groupement international des secrétaires généraux des universités francophones), lors de l'assemblée générale de l'association organisée à l'issue d'un séminaire à la Maison de la recherche de l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales), à Paris, le 03/10/2024, apprend News Tank, le 08/10.

Il succède à Laurent Despy, ancien administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Belgique), qui occupait ces fonctions depuis février 2020.

Le nouveau bureau compte en outre :

- Nadine Riachi Haddad, SG (Secrétaire général(e)) de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban), 1^{re} vice-présidente ;
- Pale Sie, SG de l'Institut national polytechnique Felix-Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire), 2^e vice-président ;
- Marie-Laure Lopez, DGS (Directeur/trice général(e) des services) de l'Université des Antilles, trésorière ;
- Hassan Bihri, FST Tanger (Maroc), secrétaire.

Participent en outre au conseil d'administration, pour la France : Valérie Gibert, DGS de l'Unistra (Université de Strasbourg) et présidente de l'ADGS, et François Paquis, DGS de l'Université Clermont Auvergne. Pour l'Afrique : Aboubakar Mbengue de l'Université Alioune Diop de Bambey (Sénégal), Marcel Mbaboula (Congo Brazzaville), Soufiane Benabdallah de l'Ensit (Tunisie).

Les sièges pour la Belgique et le Canada restent pour le moment vacants.

Un réseau pour les SG et DGS d'établissements universitaires francophones

Ouvert aux secrétaires et administrateurs généraux des institutions d'enseignement universitaire d'expression française, le Gisguf a été créé en 1977 sous la forme d'une association de fait. Il a pour vocation de « nouer, au niveau le plus haut de l'administration des établissements universitaires, des liens permanents, sur le modèle des relations officialisées sous les auspices de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie), entre recteurs, directeurs de facultés, enseignants et chercheurs de l'espace francophone », indique-t-il.

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »